

MUNICIPALITE

**Au Conseil communal de la
Commune de Corsier-sur-Vevey**

Rapport no 01/2017

Réponse au postulat de Mme Danielle Petitat, déposé le 15 février 2016, « Reconnaissance sportive, culturelle, artistique et autres ... »

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Postulat

Lors de la séance du Conseil communal du 15 février 2016, Mme Danielle Petitat a déposé le postulat suivant :

«Historique : en 2007, lors de la victoire d'Alinghi à l'America Cup, nous avons été invités à un apéritif de félicitations dans le parc de la FILA. Nous avons, alors, une entreprise, installée sur notre Commune qui participait à cette réussite.

Bien des personnes font de belles choses, ont de belles réussites qui sont reconnues dans le milieu familial ou amical. Mettre en avant les citoyens qui participent à du meilleur pour eux-mêmes et leur entourage me paraît aussi faire partie des aspirations pour notre commune.

Depuis, nous avons félicité certaines personnes, ou groupe de personnes, au coup par coup, lors de nos séances du Conseil.

Certainement, voire sûrement, d'autres de nos concitoyens auraient pu être également félicités. D'autres ont été félicités lors de réunions du Mérite sportif d'autres communes.

Pourquoi ne pas féliciter, nous aussi, nos habitants méritants ? Il est temps peut-être de remédier à ce manque de reconnaissance.

Postulat : je propose à la Municipalité de se pencher sur la possibilité de mettre en place une reconnaissance des habitants de la commune qui, par leurs activités sportives, artistiques, culturelles et économiques, mettent en valeur la communauté de Corsier et également la possibilité de faire que la population soit au courant de ce qui se passe au niveau individuel ou économique et ceci sans limite d'âge.»

Rapport de la Municipalité

La Municipalité remercie Mme Danielle Petitat pour sa réflexion et son souci de faire reconnaître les mérites des habitants de la commune. En cas de réussite ayant un rayonnement particulier, et quel qu'en soit le domaine, la Municipalité se fait un plaisir et un devoir d'en féliciter son auteur. Cela se fait par courrier, éventuellement accompagné de fleurs ou de bouteilles de notre vin d'honneur. Un encart dans un prochain Corsièran permet alors de relayer cette information et ces félicitations au sein de chaque foyer de notre commune. Bien entendu une telle action de la part de l'exécutif ne peut se concrétiser que si l'information de la performance ou de la réussite remarquable est rapportée à celui-ci ou à son administration.

